



**Direction Générale
Adjointe des Solidarités**

Nîmes, le 22 juillet 2022

**Direction de
l'Autonomie
Service Animation et
Territorialisation des MAIA**

Objet : Fusion des dispositifs d'appui à la coordination du Gard

Affaire suivie par :

Madame, Monsieur, Docteur,

Références :
MG/CG/PP

Répondre :
Direction de l'Autonomie des
Personnes
3 rue Guillemette
30044 NIMES Cedex 9

Dans le cadre de la dernière loi santé dit loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) de 2019, le législateur a souhaité faire évoluer des dispositifs d'appui à la coordination sur les territoires pour accompagner les parcours complexes, le maintien à domicile et la perte d'autonomie. Ainsi, cette loi prévoit notamment la fusion des dispositifs d'appui aux parcours complexes dont les réseaux de santé et les MAIA au sein d'un nouveau dispositif d'appui à la coordination départemental le DAC au plus tard le 26 juillet 2022.

Pour le Gard, cette fusion concerne :

- La MAIA Porte des Cévennes portée par le CD 30
- La MAIA Uzège Gard Rhodanien portée par le CD 30
- La MAIA Aigoual Pic-Saint Loup portée par le CD 30 et 34
- La MAIA Camargue Vidourle portée par le CD 30 et 34
- La MAIA de Nîmes portée par le CHU de Nîmes
- Le Réseau de Soins Palliatifs Nîmois porté par l'Association RSPN
- Le Réseau Obésité Infantile (ROIBAL) porté par l'Association RESEDA

Ainsi dans le cadre des travaux engagés sur notre département pour la mise en œuvre de cette fusion, les missions et activités portées par ces dispositifs sont transférées à l'association DAC 30 à compter du 01^{er} juillet avec une période de transition jusqu'au 26 juillet au plus tard.

A compter de cette date , Vous pourrez contacter le DAC 30 aux coordonnées suivantes :

Adresse : 3 avenue Franklin Roosevelt 30 000 Nîmes
Tel : 04 66700518
contact@dac30.fr

Au vu des perspectives de mise en œuvre de cette nouvelle mission de service public (tous publics, tous âges, toutes pathologies) et son nécessaire temps de structuration, le DAC 30 sera amené à revenir vers vous pour communiquer de sa mise en œuvre opérationnelle.

Les porteurs dans le cadre de leurs missions, en articulation avec le DAC 30, continueront à œuvrer au service des gardois et gardoises en situation complexe.

**Le Président
du DAC 30**

Dr Olivier BREDEAU



**Le Vice Président
Délégué à l'Autonomie des personnes
âgées et handicapées**

Monsieur Christophe SERRE

